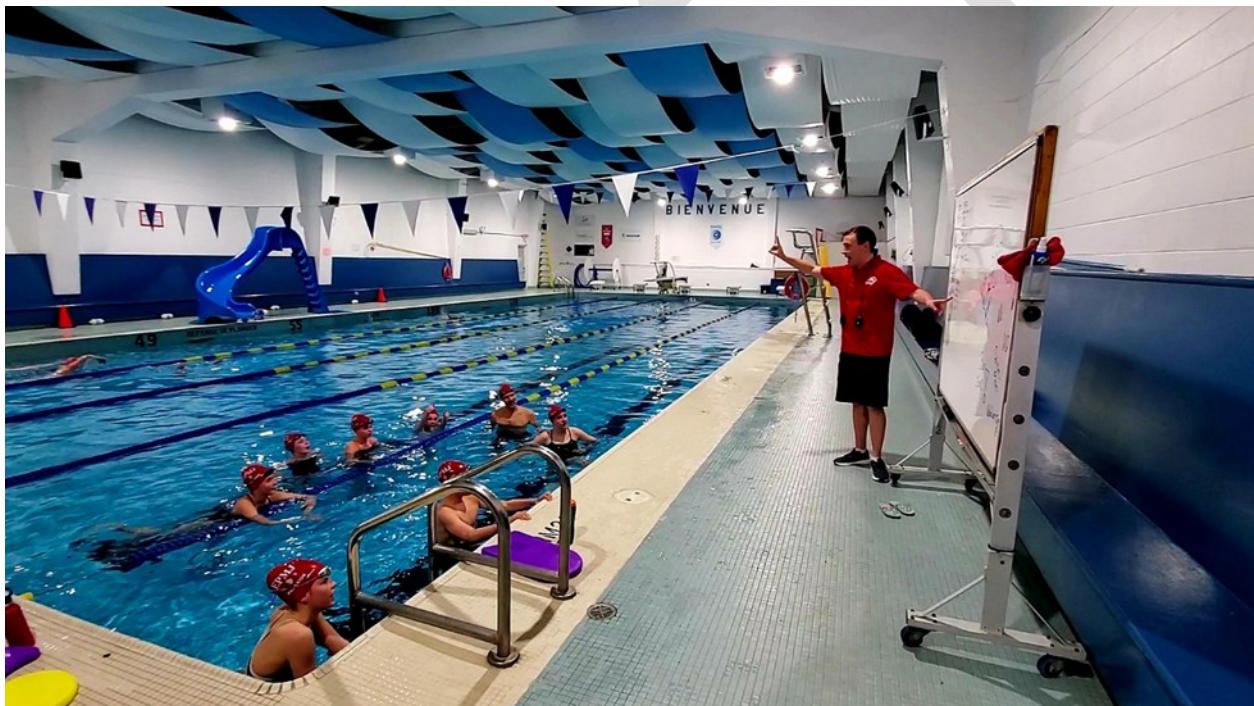


CLUB DE NATATION
Espadons
de Mont-Joli



**POLITIQUE ENCADRANT
LA PRATIQUE DE LA NATATION**



Cette politique vise à établir l'encadrement de la pratique de la natation dans le club des Espadons ainsi que la gestion des incidents ou manquements au code de conduite ainsi que l'application des sanctions.

Historique de modifications

RÉVISION	DATE	ADOPTION	MODIFICATIONS
0	14 janvier 2025	En CA	
1	30 septembre 2025	En CA	Harmonisation avec la politique de traitement des plaintes
2			

Section 1 : Raison d'être du club

1. Mission

Le Club de natation Les Espadons de Mont-Joli (EMJ) vise à offrir un programme d'entraînement et de compétition en natation qui permettra de développer l'excellence, de valoriser la participation et de contribuer au mieux-être de nos jeunes de la Mitis.

2. Vision

Offrir des services de grande qualité répondant aux besoins des diverses clientèles desservies par le club EMJ, soit le club école, les athlètes récréatifs ainsi que les athlètes compétitifs.

3. Philosophie

Le Club des Espadons est un regroupement de jeunes et d'adultes qui favorise le développement de liens sociaux et le perfectionnement de leurs habiletés par l'entremise d'un point commun : LA NATATION.

Le club agit de façon complémentaire au réseau d'éducation afin de soutenir les athlètes dans la recherche de valeurs fonctionnelles à intégrer dans leur mode de vie. L'équipe du club s'appuient sur la discipline, le surpassement, l'établissement d'objectifs pour aider les jeunes athlètes dans leur cheminement personnel. Le club propose une démarche progressive qui implique l'apprentissage des techniques de natation, le développement des capacités par l'entraînement ainsi que, pour ceux qui le désire, le développement du contrôle de toutes les habiletés nécessaires en compétition.

4. Objectifs

1. Promouvoir la pratique de la natation et ses bienfaits à travers la communauté de la Mitis.
2. Concilier la pratique du sport, la réussite éducative et la vie familiale.
3. Amener les athlètes à développer une technique de nage de qualité.
4. Fournir un environnement stimulant et enrichissant dans lequel les athlètes de tous les niveaux peuvent réaliser leur plein potentiel.
5. Faire la promotion des valeurs du clubs :
 - Le respect de soi et des autres
 - Le travail et l'effort
 - La persévérance et la détermination
 - L'esprit d'équipe et l'esprit sportif
6. Assurer le bien-être de nos athlètes par un encadrement de qualité.
7. Amener les athlètes à développer des aptitudes de natation dans un contexte compétitifs.

Section 2 : Conduite sportive du club

1. Respect

L'athlète doit exhiber en tout temps un bon comportement ainsi qu'un bon esprit sportif de façon à propager une image positive du Club. L'athlète a droit au respect des entraîneurs et des autres athlètes. L'athlète doit aussi agir avec respect et doit soigner son langage et son comportement en tout temps afin de refléter la fierté de représenter son club.

2. Engagement de l'athlète

- Respecter le code de l'athlète (<https://app2.sygaction.com/emi/page/code-de-conduite---athletes/>)
- Participer aux entraînements avec le matériel personnel nécessaire
- Participer aux entraînements de façon active et avec motivation
- Participer aux activités sociales, de financement et de bénévolat de l'équipe
- Participer aux compétitions intraclub
- Participer aux compétitions du calendrier du club pour lesquelles l'athlète compétitif est éligible
- Porter les couleurs du Club lors des compétitions

3. Engagement du club

- Offrir un milieu sain et sécuritaire
- Offrir un programme structuré et de qualité
- Offrir un service juste, équitable et qui respecte l'intégrité de chacun
- Supporter les athlètes dans leur développement physique et mental

4. Absences, blessures ou maladie

L'athlète doit respecter l'horaire d'entraînement qui lui est assigné en début de saison par l'entraîneur-chef. En cas d'absence de l'athlète, les parents doivent aviser l'entraîneur-chef par courriel (clubemj@hotmail.com) ou sur le Messenger du club en précisant la durée et le motif de l'absence.

Une absence à une compétition auquel l'athlète est inscrit doit aussi être signalé à l'entraîneur-chef.

5. Journées pédagogiques, congés fériés et annulation des entraînements

Il y aura des entraînements lors des journées pédagogiques mais pas lors des congés fériés. En cas de force majeure nécessitant l'annulation des entraînements, le club communiquera par courriel avec les parents et affichera un message sur sa page Facebook.

6. Entraînements additionnels

Si l'entraîneur-chef juge opportun d'ajouter des entraînements optionnels pendant des journées pédagogiques, des jours de fins de semaines ou en dehors des saisons d'entraînements régulières, les parents seront informés des dates et des frais le cas échéant.

7. Substances illégales et comportements inacceptables

L'utilisation ou la possession de substances illégales sont défendues en toutes circonstances. Les cas de violence, de vandalisme, d'intimidation, ou tout autre comportement inacceptable ne seront pas tolérés.

Section 3 : Manquements au code de conduite

1. Encadrement des manquements

Tout incident et manquement au code de conduite devra être rapporté à l'entraîneur-chef à la personne responsable du bassin, dans les plus brefs délais. Selon la situation, un athlète peut recevoir une sanction allant d'un simple avertissement, à une rencontre avec les parents ou à une suspension.

Peu importe la sévérité, toute application de sanctions devra être clairement, et sans délai :

- Communiquer à l'athlète concerné dans un premier temps;
- Communiquer aux parents dans un deuxième temps.

La sévérité des sanctions sera graduellement augmentée lors de récidives et selon la fréquence de celles-ci. Si plusieurs avertissements sont donnés à un athlète pour des situations similaires, l'entraîneur-chef pourrait appliquer une suspension temporaire d'une durée maximale allant jusqu'à 2 semaines.

Toutes les sanctions imposées aux athlètes seront communiquées aux administrateurs lors de la prochaine réunion du CA au cours du point « mot de l'entraîneur ».

Toute application d'une sanction de suspension ou retrait sera porté immédiatement à l'attention du CA. Selon la gravité des incidents ou de la situation, le CA pourrait opter de se réunir en réunion extraordinaire pour discuter de la situation, de mettre en place d'autres mesures, de prolonger la sanction au-delà de 2 semaines, ou même d'expulser l'athlète du club.

Dans l'éventualité où un manquement à cette politique est porté à l'attention d'un membre du personnel ou à un administrateur, et que les faits ne soit pas totalement clair, il est possible que ce manquement nécessite de signaler celui-ci et qu'une plainte soit logée dans le cadre de la politique de traitement des plaintes des Espadons.

2. Sanctions pour des incidents survenus lors d'entraînements

- Avertissement(s) verbal(aux)
- Rencontre avec les parents
- Suspension d'un jour
- Suspension de 1 semaine
- Retrait de la prochaine compétition à venir
- Suspension temporaire
- Expulsion du club

3. Sanctions pour des incidents survenus lors de compétitions

- Avertissement(s) verbal(aux)
- Rencontre avec les parents
- Retrait d'une épreuve
- Retrait d'une session
- Retrait de la compétition en cours
- Retrait de la prochaine compétition à venir
- Suspension temporaire
- Expulsion du club

Annexe I : Code de conduite de l'athlète des Espadons



CODE DE CONDUITE - ATHLÈTES

Pour bénéficier de façon optimale de la pratique du sport ou du loisir, l'athlète doit avoir une attitude et un comportement qui découlent du plus pur esprit sportif ou de camaraderie. L'important n'est pas de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont l'athlète pratique la discipline (sportive ou de loisir). Elle ou il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de plaisir, l'athlète devra :

- Jouer pour s'amuser en se rappelant que la pratique du sport ou du loisir n'est pas une fin, mais un moyen.
- Observer rigoureusement les règles du jeu et la [charte de l'esprit sportif](#).
- Accepter et respecter en tout temps les décisions des officielles et officiels.
- Respecter en tout temps les officielles et officiels, les adversaires et leurs partisanes et partisans qui ne doivent pas devenir des ennemis.
- Toujours rester maître de soi.
- Avoir une conduite exemplaire sur et hors plateaux en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- Respecter son entraîneuse ou entraîneur et ses dirigeantes et dirigeants et suivre leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
- Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
- Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
- Refuser et ne pas tolérer l'usage de drogues, de médicaments ou de quelconque stimulant dans le but d'améliorer la performance.
- Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai à l'entraîneuse ou l'entraîneur ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.
- Prendre connaissance de la section « athlète » de la plateforme [SportBienetre.ca](#).
- Utiliser les réseaux sociaux, Internet et les autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, des entraîneuses et entraîneurs et des dirigeantes et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

Signature
du/des nageur(s)

Signature
du parent :

Date :
